



TERRITOIRE
DE LUNÉVILLE
À BACCARAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Guide
pratique

Frelon asiatique

reconnaître,
protéger et agir ensemble



Le frelon asiatique est présent sur notre territoire depuis plusieurs années.

Cette espèce, originaire d'Asie, s'est progressivement installée en France. Sans être agressif lorsqu'il est isolé, il peut représenter un risque à proximité de son nid.

Une bonne information permet d'adopter les bons gestes, sans inquiétude excessive.

L'objectif de ce guide pratique : vous aider à reconnaître, prévenir et réagir correctement.



SOMMAIRE

Pourquoi agir ?	4
Le frelon asiatique : comment le reconnaître ?	5
Eviter de l'attirer	6
Votre territoire est mobilisé	7
Quelques conseils d'installation	8
Appâts et entretien	9
Apprendre à repérer un nid	10
Vous avez repéré un nid ?	11

Pourquoi agir ?

Le frelon asiatique se nourrit en grande partie d'insectes, notamment des pollinisateurs.

Les insectes pollinisateurs (abeilles, bourdons, papillons...) jouent un rôle essentiel : en transportant le pollen de fleur en fleur, ils permettent la fécondation des plantes. Sans pollinisation, il n'y a ni fruits, ni graines, ni renouvellement de nombreuses espèces végétales.

Or :

- Il est un prédateur important des abeilles domestiques
- Il exerce une pression sur les pollinisateurs sauvages
- Il contribue à fragiliser la biodiversité
- Il impacte certaines activités locales (apiculture, agriculture, marchés, espaces publics)
- Le frelon asiatique pollinise très peu : il perturbe davantage l'équilibre naturel qu'il n'y contribue.

Quels sont les risques pour l'humain ?

Le frelon asiatique n'attaque pas sans raison.

Le danger apparaît principalement lorsqu'on s'approche de son nid.

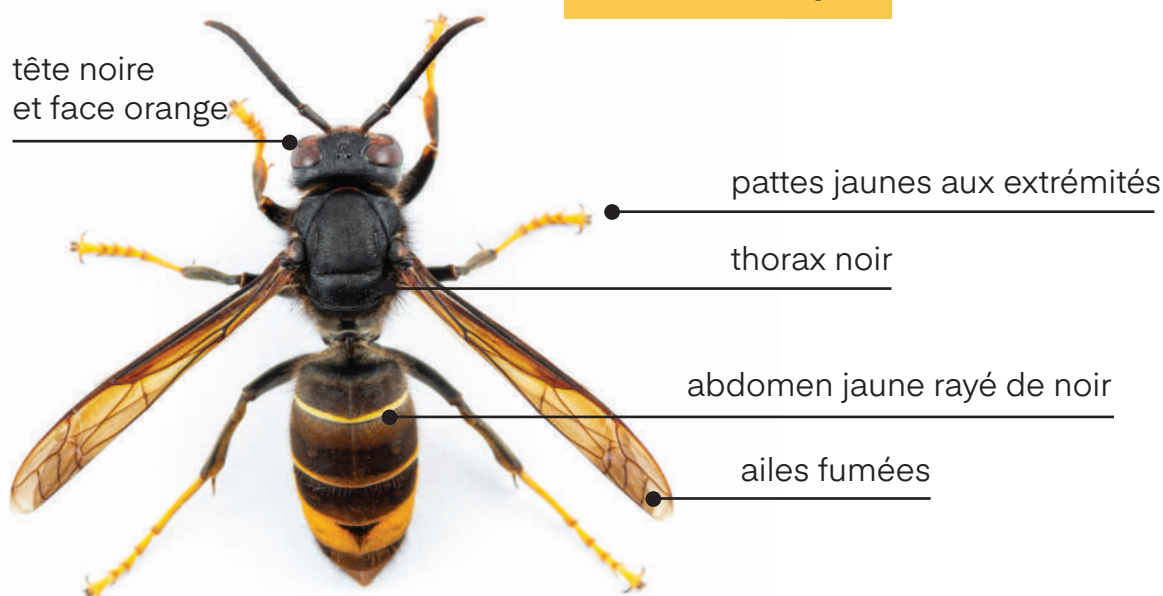
En cas de dérangement du nid :

- Piqûres douloureuses
- Défense collective possible
- Risque de réaction allergique grave chez les personnes sensibles

Ne jamais tenter d'approcher ou de détruire un nid soi-même, même s'il semble inactif.

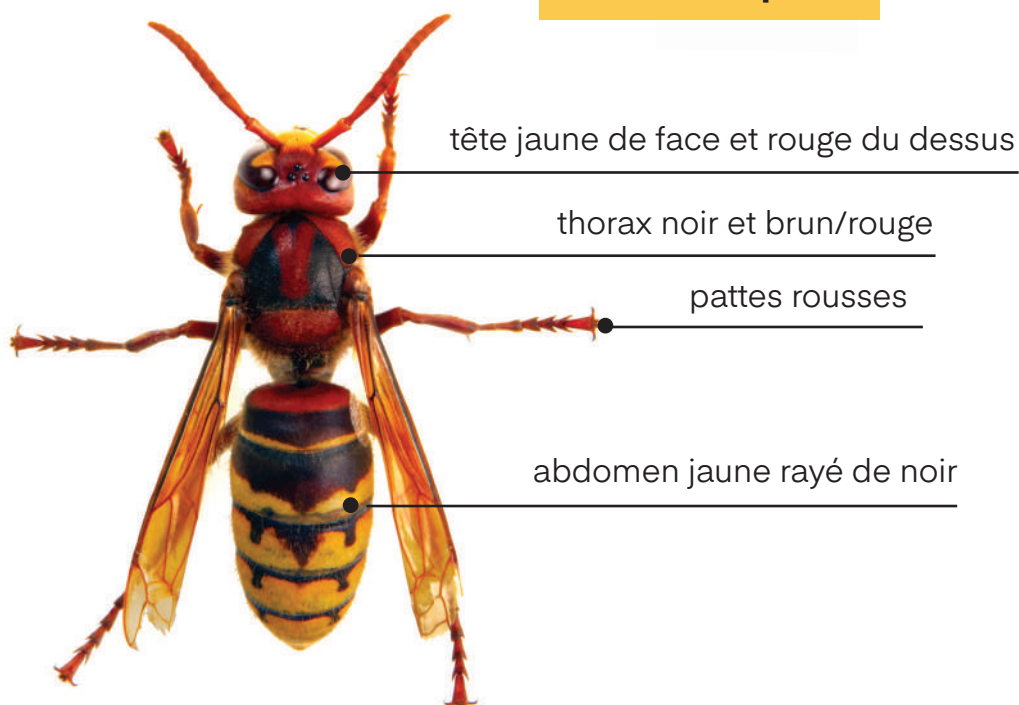
Le frelon asiatique, comment le reconnaître ?

Frelon asiatique



A ne pas confondre

Frelon européen



Comment éviter son installation

Quelques gestes simples

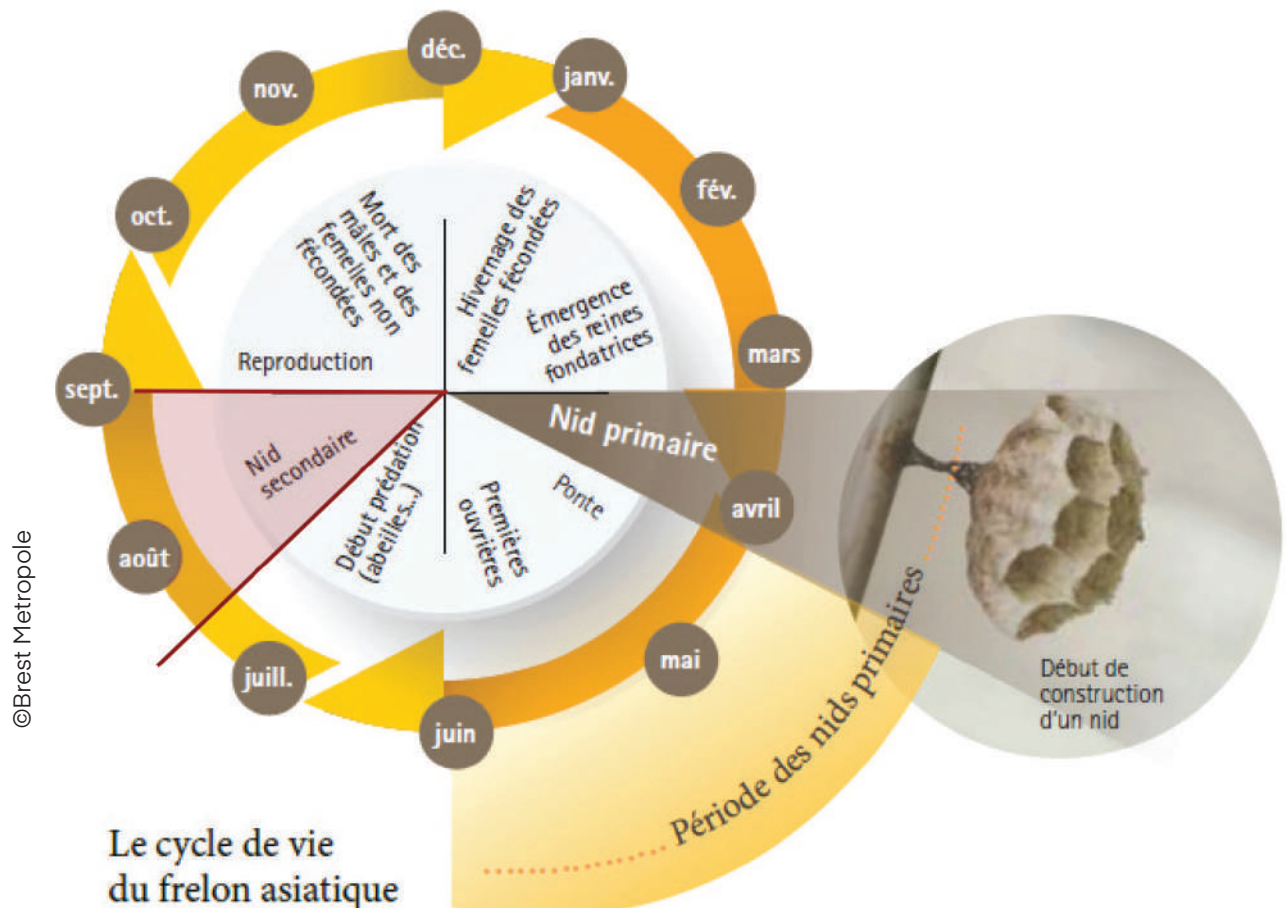
Ils permettent de réduire l'attractivité autour des habitations :

- Inspecter régulièrement greniers, abris de jardin, haies et toitures
- Élaguer les branches proches des bâtiments
- Maintenir les poubelles fermées
- Éviter de laisser des aliments sucrés à l'extérieur
- Réparer les fissures ou ouvertures dans les façades

Le piégeage de printemps : une action préventive

Au printemps, les reines fondatrices du frelon asiatique recherchent un endroit pour construire un nid.

Un piégeage ciblé et encadré à cette période peut contribuer à limiter la formation de nouveaux nids durant l'été.



© source Inra



Votre territoire est mobilisé

Rôle de l'intercommunalité

Plusieurs communes mettent en place, en lien avec la communauté de communes, une campagne de piégeage encadrée au printemps. L'objectif est de limiter l'installation de nouveaux nids en capturant les reines fondatrices.

Ce dispositif :

- Est coordonné à l'échelle intercommunale
- Respecte les périodes de piégeage recommandées (avec une adaptation possible selon les secteurs)
- Utilise des pièges sélectifs afin de préserver au maximum les autres insectes (cf. ci-contre pour exemple)

Vous voyez un piège ? Les bons réflexes

Vous pourrez apercevoir des pièges installés dans certains espaces publics. Ils sont généralement accompagnés d'une pancarte d'information et de prévention.

Pour votre sécurité :

- Ne manipulez pas les pièges
- Ne tentez pas de les ouvrir ou de les déplacer
- Restez à distance

Les pièges peuvent contenir des frelons vivants et présentent donc un risque de piqûre.

Veillez également à informer les enfants : ces dispositifs ne doivent pas être manipulés.



Conseils pour le piégeage

Quand piéger ?

- Dès que les températures atteignent 12 à 15°C, et pendant environ 6 à 8 semaines.
- Éviter le piégeage hors période afin de limiter la capture d'insectes non ciblés.

2 temps forts pour le piégeage

Printemps (mi-février à avril)

- La période la plus efficace.
- Cible : fondatrices sortant d'hibernation.
- Impact : empêche la création des nids.

Automne (fin septembre à octobre)

- Période complémentaire.
- Cible : jeunes fondatrices avant hivernage.
- Impact : réduit la pression l'année suivante

Où installer les pièges ?

- Proximité d'anciens nids
- Ruchers (éviter la proximité directe)
- Arbres et arbustes mellifères
- Points d'eau

Comment les positionner ?

- Entre 1 à 1,5 mètre du sol
- De préférence au soleil le matin

A éviter

- Les zones très fréquentées (risque de piqûres)



Appâts et entretien

Appâts recommandés

Mélanges sucrés et alcoolisés :

- Sirop grenadine/cassis : sucré et attractif.
- Vin blanc : répulsif naturel pour les abeilles.
- Bière brune / poisson : appât protéiné pour les reines.
- Vinaigre blanc : limite les captures d'insectes favorisant la biodiversité.

Renouvellement

Tous les 8 à 10 jours maximum.

Entretien

- Vérification régulière
- Retrait des insectes non ciblés si possible
- Nettoyage du dispositif
- Adaptation de l'emplacement si nécessaire



Apprendre à repérer un nid

Bon à savoir

- Nid primaire (de printemps) : petit, souvent sous abri au printemps.
- Nid secondaire (à l'automne) : en hauteur, volumineux, souvent invisible en été.



Bonnes pratiques

Ces bonnes pratiques permettent de garantir l'efficacité de la campagne et la sécurité de chacun :

- Respecter les périodes de piégeage (mars-avril et août-septembre)
- Surveiller les captures et limiter l'impact sur les espèces non ciblées
- Informer et sensibiliser les enfants aux pièges et aux risques liés au frelon asiatique
- Remonter les observations et données à votre commune ou communauté de communes
- Ne pas intervenir soi-même en cas de découverte d'un nid : contacter un professionnel



Vous avez repéré un nid ?

Adoptez les bons réflexes !

- Ne pas intervenir soi-même
- Ne pas utiliser d'insecticide domestique
- Signaler la présence du nid à la mairie

Qui intervient ?

La destruction des nids de frelon asiatique est encadrée et dépend de la localisation :

- Sur terrain privé : responsabilité du propriétaire
- Sur le domaine public : prise en charge par la collectivité

Dans tous les cas, l'intervention par une entreprise spécialisée est fortement recommandée, notamment pour les nids actifs ou situés en hauteur.



Ensemble, protégeons notre territoire !

La mobilisation de chacun contribue à :

- Préserver les abeilles
- Protéger la biodiversité
- Sécuriser les espaces de vie

**Pour toute information complémentaire,
contactez votre mairie ou l'intercommunalité.**



www.delunevilleabaccarat.fr

Facebook : Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat

Contact référent : Service Plan Climat

03 83 74 05 00